

Petites exploitations minières artisanales et contraintes liées au contexte social et aux infrastructures de production

- état des lieux de la VMA en Zone CEMAC -

Dr Jean-Eudes TEYA

Commissaire

**Département de l'Éducation, de la Recherche et du Développement
Social, chargé des Droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance**



Plan de l'exposé

- 1 - Vue synoptique de ressources minérales en zone Cemac**
 - Les ressources énergétiques et métalliques*
 - Fiche de synthèse économique des États de la Cemac*
- 2 - Petites exploitations minières artisanales à petite échelle**
 - Pénibilité et enclavement*
 - Infrastructures économiques de production inexistantes*
 - Problématiques “genre” et “travail des enfants”*
- 3 - État des lieux de la Vision Minière Africaine**
 - Contextualisé par l'Union Africaine et dans le PER*



Ressources minérales des pays de la CEMAC

(Énergétiques et métalliques)

- Cameroun :

Pétrole, Diamants, Or, Fer, Bauxite

- Centrafrique :

Diamants, Uranium, Or, Pétrole (?)

- Congo :

Pétrole, Diamant, Or, *Pb, Zn, U, Cu,*

- Gabon :

Pétrole, Or, Manganèse, Fe, *Nb, U,*

- Guinée équatoriale :

Pétrole, Or, *Bauxite, Diamant, Ta*

- Tchad :

Pétrole, Or, *U,*

Sources : Atlaséco du Nouvel Observateur 2013 et *The World Factbook 2015*



Fiche de synthèse économique

Pays	PIB (2014) Milliards de \$	PIB par hbt (2014)	Primaire	Secondaire	Tertiaire
Cameroun	67,²³	3.000 \$	19,⁹ %	27,⁶ %	52,⁵ %
Centrafrique	2,⁸⁶¹	600 \$	55,¹ %	12,⁵ %	32,³ %
Congo	28,⁰⁹	6.600 \$	3,³ %	74,⁴ %	22,³ %
Gabon	34,²⁸	21.600 \$	3,⁷ %	61,⁷ %	34,⁶ %
Guinée Équatoriale	25,³³	32.600 \$	5,¹ %	85,⁷ %	9,² %
Tchad	29,⁸⁵	2.600 \$	54,³ %	13,² %	32,⁴ %

Source : *The World Factbook*



Exploitation d'or à ciel ouvert



Une tranchée faite à la main permet d'atteindre la couche minéralisée en or, parfois à 10 m de profondeur (remarquez la présence constante des enfants !...)



Aménagements et infrastructures inexistantes



Conditions d'exploitation dangereuses



Faible taux de récupération



Vision Minière pour l'Afrique

L'«Agenda 2063» de l'UA est un cadre stratégique partagé pour une *croissance inclusive* et le *développement durable*. Comme vision à long terme du continent, l'«Agenda 2063» réunit les espoirs, les aspirations et les espérances que nourrissent les Africains pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène Mondiale.

On ne saurait inscrire la **VMA** en dehors de l'Agenda 2063 de l'UA.

La nouvelle «**Vision du Régime Minier de l'Afrique en 2050**» résulte de nombreuses initiatives aux niveaux : [a] sous régional, [b] continental et [c] mondial ...

L'élaboration d'une «**Politique minière harmonisée**» et d'un «**Code minier communautaire**» devra s'inscrire dans ces cadres et en conformité avec le PER.



PER - Plan opérationnel 2011-2015 1

AXE STRATÉGIQUE 1 : VISION PARTAGÉE

Objectif stratégique 1 : Pilotage efficace et appropriation du PER au niveau de chaque État

Programme 1 : Mise en place du Cadre Institutionnel

Projet 1 : Mise en œuvre du cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre du PER

Programme 2 : Élaboration et MAJ d'un PER CEMAC/Volet pays pour chaque État membre

Projet 2 : Déclinaisons nationales du PER et mise en cohérence avec les plans de développement nationaux

Objectif stratégique 2 : Large diffusion de la Vision CEMAC 2025 et du PER

Programme 3 : Communication et promotion du PER CEMAC

Projet 3 : Élaboration et opérationnalisation d'une stratégie de communication et de promotion du PER

Projet 4 : Mobilisation des partenaires financiers et des investissements directs étrangers

Projet 5 : Mobilisation des ressources du système financier interne (et des investisseurs locaux)

Objectif stratégique 3 : Valoriser le patrimoine culturel et favoriser le rapprochement des citoyens de la CEMAC

Programme a : Valorisation et vulgarisation du patrimoine culturel de la CEMAC (avant projet)

Projet m : État des lieux des richesses culturelles de la CEMAC (folklore, produits artistiques, musées,...) et promotion commerciale sur les scènes internationales

Projet n : Protection du patrimoine immatériel - Harmonisation des droits d'auteurs et des droits voisins

Programme b : Insertion des groupes sociaux dans la vie et l'économie communautaires (avant projet)

Projet o : Organisation des Jeunes de la CEMAC pour l'appropriation opérationnelle du PER

Projet p : Étude sur les causes et la prévalence du phénomène des "enfants de la rue" dans a perspective de leur prise en charge dans le Plan stratégique pour l'insertion socio-économique des jeunes sans qualification professionnelle

AXE STRATÉGIQUE 2 : BONNE GOUVERNANCE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Objectif stratégique 4 : Consolider la Bonne Gouvernance

Programme 4 : Renforcement de la Gouvernance des Institutions, Organes et Institutions spécialisées

Projet 6 : Renforcement des capacités de la commission de la CEMAC

Projet 7 : Sécurisation du financement de la CEMAC

Projet 8 : Réforme des marchés publics

Projet 9 : Audit et suivi de la gouvernance des institutions, organes et institutions spécialisées de la CEMAC

Programme 5 : Renforcement de la transparence dans la gestion des activités économiques

Projet 10 : Renforcement de la gouvernance dans le secteur des matières premières (REMAP-CEMAC)

Projet 11 : Appui au renforcement du système comptable

Vision CEMAC 2025 : «Faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré et émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain»



PER - Plan opérationnel 2011-2015 2

Projet 12: Renforcement du dialogue social (en cours avec le BIT)

Objectif stratégique 5 : Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement

Programme 6 : Élaboration de politiques communes dans les secteurs supports à la compétitivité

Projet 13: Politique Commune du secteur de l'électricité

Projet 14: Politique Commune du secteur des transports

Projet 15: Politique commune du secteur des télécommunication

Projet 16: Développement du secteur financier

Programme 7 : Mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel pour l'investissement et le Partenariat Public Pr

Projet 17: Mise en place d'un cadre régional de référence pour les Partenariats Publics Privés (concessions PPP) et pour les régimes généraux des codes des investissements

Projet 18: Mise en place du Fonds Émergence CEMAC

Programme 8 : Observatoire de la CEMAC

Projet 19: Mise en place d'un observatoire de l'intégration

Projet 20: Appui à l'information économique

Objectif stratégique 6 : Approfondir l'Intégration Économique

Programme 9 : Mise en œuvre de la réforme fiscale

Projet 21: Harmonisation de la fiscalité en zone CEMAC

Programme 10 : Renforcement du système statistique de la CEMAC

Projet 22: Renforcement du système statistique de la CEMAC

Volet 1 : Appui aux systèmes statistiques nationaux [2011]

Volet 2 : Séminaire sur les comptes nationaux et les agrégats [2011]

Volet 3 : Atelier de formation sur les comptes nationaux [période 2012-2015]

Programme 11 : Renforcement du dispositif de surveillance multilatérale et Finances Publiques

Projet 23: Renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale

Projet 24: Mise en œuvre des directives sur les Finances Publiques

Composante 1 : "Relecture" des Directives

Composante 2 : Dissémination des directives révisées et adoptées

Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs

Composante 4 : Traduction des Directives dans les droits nationaux

Composante 5 : Suivi/Évaluation de la relecture et de la mise en œuvre des directives

Composante 6 : Mise à niveau des systèmes d'information

Composante 7 : Appui à la mise en œuvre des réformes dans les États membres



PER - Plan opérationnel 2011-2015 7

AXE STRATÉGIQUE 4 : CAPITAL HUMAIN

Objectif stratégique 9 : Développer les Ressources Humaines

Programme 18 : Programme de Développement de la Formation Professionnelle et des Filières d'Apprentissage

Projet 78 : Politique régionale de formation professionnelle et des filières d'apprentissage, et plan stratégique de mise en œuvre en zone

Projet 79 : Plateforme de services pour l'insertion par l'activité économique

Programme 19 : Programme de Réforme et de Généralisation du système LMD (Licence-Master-Doctorat)

Projet 80 : Réforme et Généralisation du système LMD (Licence - Master - Doctorat)

- Améliorer la pertinence de l'enseignement sup. par la reconfiguration de l'offre et la généralisation du système LMD
- Améliorer la qualité de l'enseignement sup. par le développement du corps des enseignants chercheurs, l'intégration des NTIC et l'amélioration des conditions matérielles, techniques et scientifiques de la vie académique
- Promouvoir la bonne gouvernance et la gestion par la généralisation du système d'information et de gestion de l'ESR
- Développer le dialogue social par la mise en œuvre de stratégies de communication appropriées

Programme 20 : Programme "Centres d'Excellence Régionaux" de la CEMAC

Projet 81 : Émergence de Centres d'Excellences Régionaux de la CEMAC

- Améliorer l'offre de formation de 3^{ème} cycle
- Renforcer la qualité de la formation dans les institutions de formation des États membres de la CEMAC
- Appuyer la mobilité des étudiants, des enseignants et chercheurs de la région
- Résorber les disparités régionales par une politique volontariste d'allocation de moyens aux étudiants, enseignants et chercheurs
- Soutenir la professionnalisation des institutions d'enseignement sup. en articulant la formation à l'emploi
- Appuyer le développement de la recherche dans les institutions d'enseignement supérieur de la Communauté
- Soutenir la mise en réseau des institutions d'enseignement et les aider à sortir de l'isolement
 - Mise en œuvre effective du projet de fusion de : IEF, EIED, ISTA, ISSEA
 - Élaboration de la politique régionale d'appui à l'émergence dans la CEMAC de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur
 - Mise en œuvre et suivi-évaluation de cette politique



PER - Plan opérationnel 2011-2015

13+

- Étude de faisabilité (prévue), dotée d'une dotation de 1,5 milliards

Projet 100: Politique Minière Commune

Etat des lieux : On constate dans l'industrie minière une double négligence en matières de normes environnementales et des droits fondamentaux de l'homme : principes de l'OIT [notamment l'exploitation du travail des enfants], sécurité des travailleurs et traitement salarial.

La Politique minière communautaire devra se fonder sur :

- Les dispositions constitutionnelles applicables dans l'industrie
 - Les résolutions de l'ONU en matière de ressources naturelles, notamment la résolution 62/274
 - L'intangibilité de la primauté du Code Minier *{droit d'inspiration française}* sur le contrat minier *{droit d'inspiration anglaise}*
 - L'affirmation de l'autorité de l'État par l'interdiction de ratification parlementaire des contrats miniers [qui sinon prendraient la même force que la loi dont le contrat n'est qu'une mise en œuvre]
 - L'inviolabilité des intérêts de l'État en matière de contrats miniers [principe de la souveraineté permanente des États sur leurs ressources]
 - La notion de responsabilité industrielle qui oblige les sociétés minières à réparer systématiquement les dommages causés aux personnes, aux biens et à l'environnement du fait de leur activité
 - La notion de responsabilité sociale des entreprises dans l'exploitation, afin qu'elles contribuent au développement local des populations des zones d'exploitations
 - La transformation locale et rationnelle des ressources minérales, pour l'éclosion d'une industrie locale et communautaire au service de la croissance et du développement
 - La notion de contenu local dont le concept repose sur la prise en compte par les sociétés minières de la participation et de la présence effective des nationaux dans l'industrie [actionnariat, emplois à des postes
 - La notion d'incitations sectorielles d'investissement aux fins de compétitivité et de développement [adoption, en sus du droit commun, d'un régime juridique et fiscal applicable aux sociétés qui présentent des projets compatibles avec la vision d'une CEMAC émergente]
- ☞ Matérialisation par l'élaboration et la promulgation d'un **Règlement communautaire** sur les principes généraux applicables à l'industrie minière dans l'espace CEMAC. Les Codes des États traiteront des spécificités nationales.



Conclusions

Tout au long de cette conférence, les objectifs à atteindre et les principes à respecter ont été énoncés par les uns et les autres. Il s'agit, *inter alia*, de :

- **consacrer les revenus de l'exploitation des ressources naturelles au développement de nos pays,**
- **parfaire la connaissance de la ressource par une cartographie générale et exhaustive,**
- **transformer localement nos ressources pour capter la valeur ajoutée,**



Conclusions

- **créer les infrastructures économiques (routes, électricité..)**
- **instaurer la bonne gouvernance et faire une répartition équilibrée de la rente minière,**
- **Renforcer la capacité de nos cadres, des opérateurs économiques sur secteur minier,**
- **etc...**

Le dernier défi à relever sera l'abandon par chaque État de sa souveraineté nationale sur l'encadrement réglementaire et la gestion des ressources minières.



Conclusions

Il est indéniable qu'ils n'accepteront de franchir le pas que si le nouveau cadre, tout en étant plus incitatif, leur garantit des revenus supérieurs à la situation *ante*.

Dans l'intervalle, le travail de concertation, le lobbying, la persuasion, l'élaboration des nouveaux concepts et leur traduction dans les actes additionnels et les décisions, la formation autant des producteurs que des différents cadres, ... tout, absolument tout, reste à faire.

Je vous remercie.

